

Marseille, le 25 novembre 2010



à Monsieur ABGRALL, Proviseur du LP Colbert

OBJET : dispositif CLAIR

Monsieur le Proviseur,

je viens d'être alerté par mes collègues du LP Colbert d'une dégradation du dialogue social dans votre établissement.

Sauf à avoir mal compris, il me semble que la demande des collègues concernant l'annulation de la réunion de ce jour **était tout à fait justifiée**.

En effet, lors de l'audience d'hier au Rectorat, il nous a été dit que Monsieur le Recteur donnerait sous peu sa réponse à la demande du personnel de votre établissement de « sortir du dispositif CLAIR ».

D'une part, les travaux de la réunion du Conseil Pédagogique en vue du futur projet d'établissement (2011 / 2014) ne seront pas les mêmes suivant que votre établissement soit maintenu ou pas dans le dispositif CLAIR.

D'autre part, maintenir cette réunion a été vécu comme une rupture du dialogue social.

Une réponse **d'apaisement** aurait été de sursoir à cette réunion et d'en prévoir une dès que Monsieur le Recteur eut communiqué sa décision.

Je connais votre attachement au dialogue social.

Vous savez que mes collègues travaillent dans des conditions souvent difficiles en dépensant beaucoup d'énergie. Un conflit n'apporterait rien de positif.

Je reste persuadé que notre attachement mutuel à la réussite des élèves de la Voie Professionnelle prime sur tout le reste.

Je vous prie de croire, Monsieur le Proviseur, à mes respectueuses salutations.

Sauveur D'ANNA
Secrétaire Académique Adjoint du SNETAA – FO